

# Projet pénitentiaire de Nîmes-Sud

## Réunion de présentation du 06 Juillet

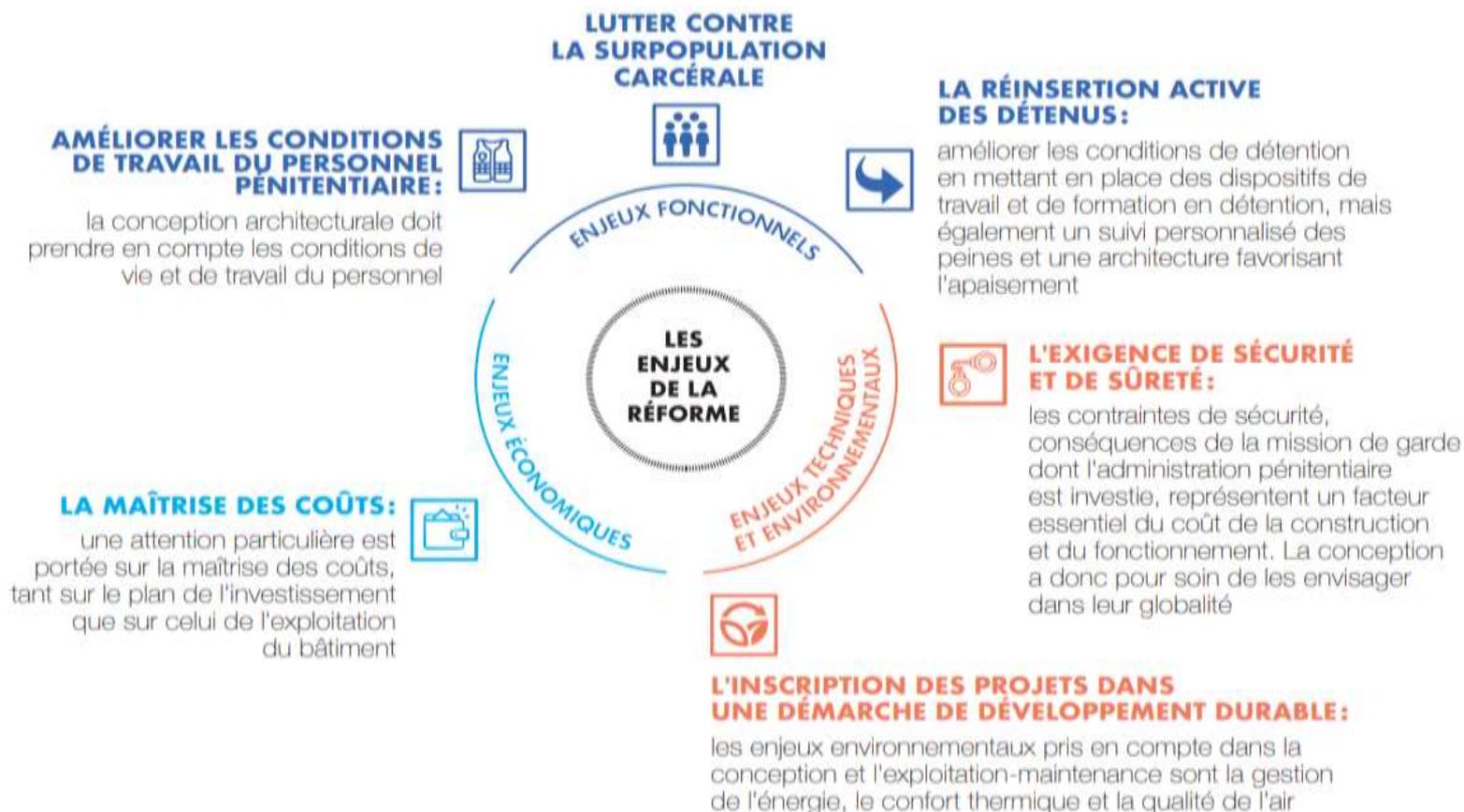


1. Présentation du Programme pénitentiaire 15000
2. **Présentation de l'étude de faisabilité**
3. Préparation de la concertation préalable
4. Point sur les acquisitions foncières
5. Point sur la viabilisation du site
6. Prochaines échéances

# 1. Présentation du Programme pénitentiaire 15 000

# LES OBJECTIFS DU PLAN IMMOBILIER PÉNITENTIAIRE

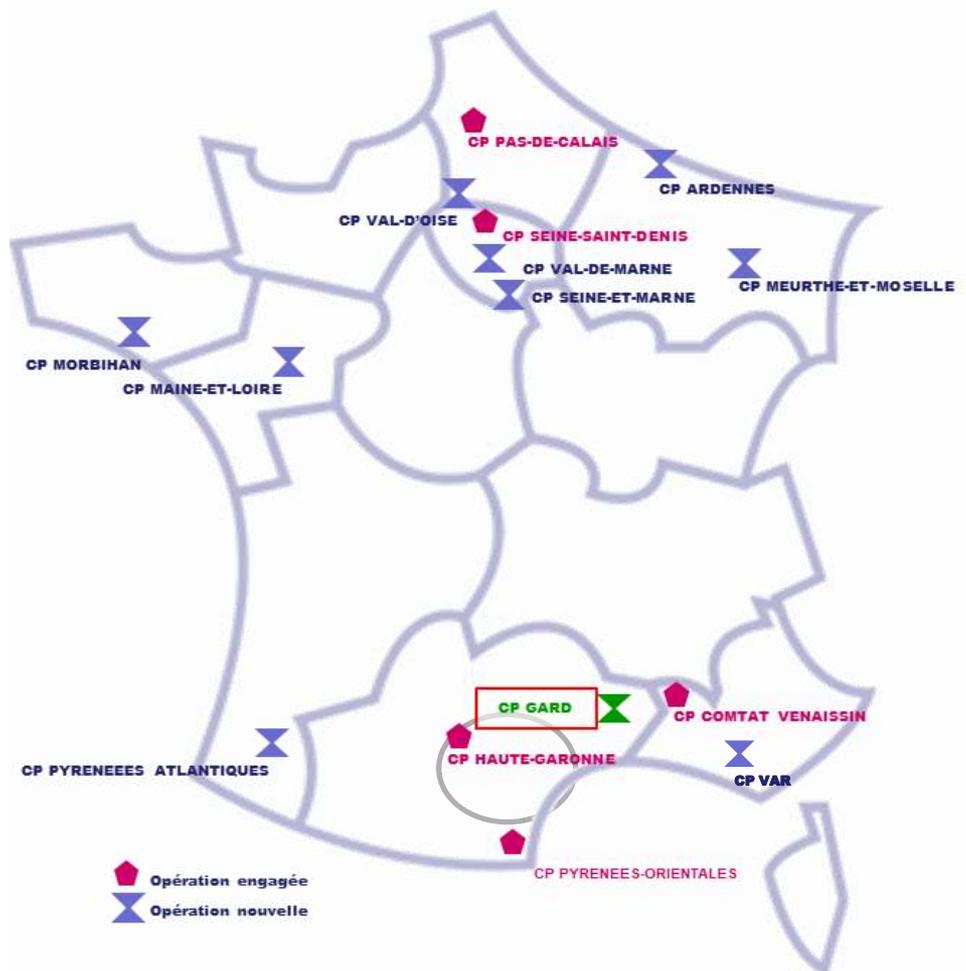
Un Plan Immobilier Pénitentiaire lancé en octobre 2018 pour lutter contre le phénomène de surpopulation carcérale.



## 8 000 PLACES

La construction de 15 000 places supplémentaires devrait être achevée à l'horizon 2027.

La seconde phase concerne la réalisation de 8 000 places, dont l'établissement pénitentiaire de Nîmes Sud.



# EXEMPLES DE PLAN MASSE



Centre pénitentiaire d'Aix 2

# EXEMPLES DE PLAN MASSE



Centre pénitentiaire de Caen

# INSERTION PAYSAGÈRE ADAPTÉE À CHAQUE CONTEXTE



Centre pénitentiaire de Lavau



Centre pénitentiaire de Caen

# LES AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS



Entrée piétons - Centre pénitentiaire Aix 2



Mess et locaux du personnel Maison d'arrêt Draguignan



Porte d'entrée centre pénitentiaire de Lutterbach

# L'ÉCRITURE ARCHITECTURALE

- Identifier les différents bâtiments par l'architecture (façades, rythmes...)
- Diversifier les matériaux
- Faire entrer la lumière



# CONSTRUCTION D'UN ETABLISSEMENT PENITENTIAIRE DE 700 PLACES

## ECONOMIE DU PROJET

Attribution d'un marché de conception-réalisation pour un coût d'environ **120 M€ HT**

## CRÉATION D'EMPLOIS

- La phase de chantier bénéficiera au tissu économique et à l'emploi local. **510 compagnons** sur place au pic du chantier, avec un recours à des heures d'insertion (environ 100 000 heures).
- Pour la phase d'exploitation, environ **640 emplois** seront créés :
  - **460 emplois directs** (au sein de l'établissement)
  - **180 emplois indirects et induits** (en dehors de l'établissement : exploitation maintenance du bâtiment, services sociaux, de santé, de formation, et autres intervenants en support de l'établissement)

## LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES POUR LE TERRITOIRE

- Arrivée des familles des personnels pénitentiaires,
- Des flux de commandes liées au fonctionnement de l'établissement, environ **4,4M€HT/an.**
- Des recettes fiscales indirectes (taxe foncière) liées à l'arrivée de nouveaux habitants (personnel pénitentiaire notamment).

## 2. Présentation de l'étude de faisabilité

# LOCALISATION DU SITE

## Plan de situation

-  Périmètre du site d'étude
-  Limite de commune
-  Sortie autoroute

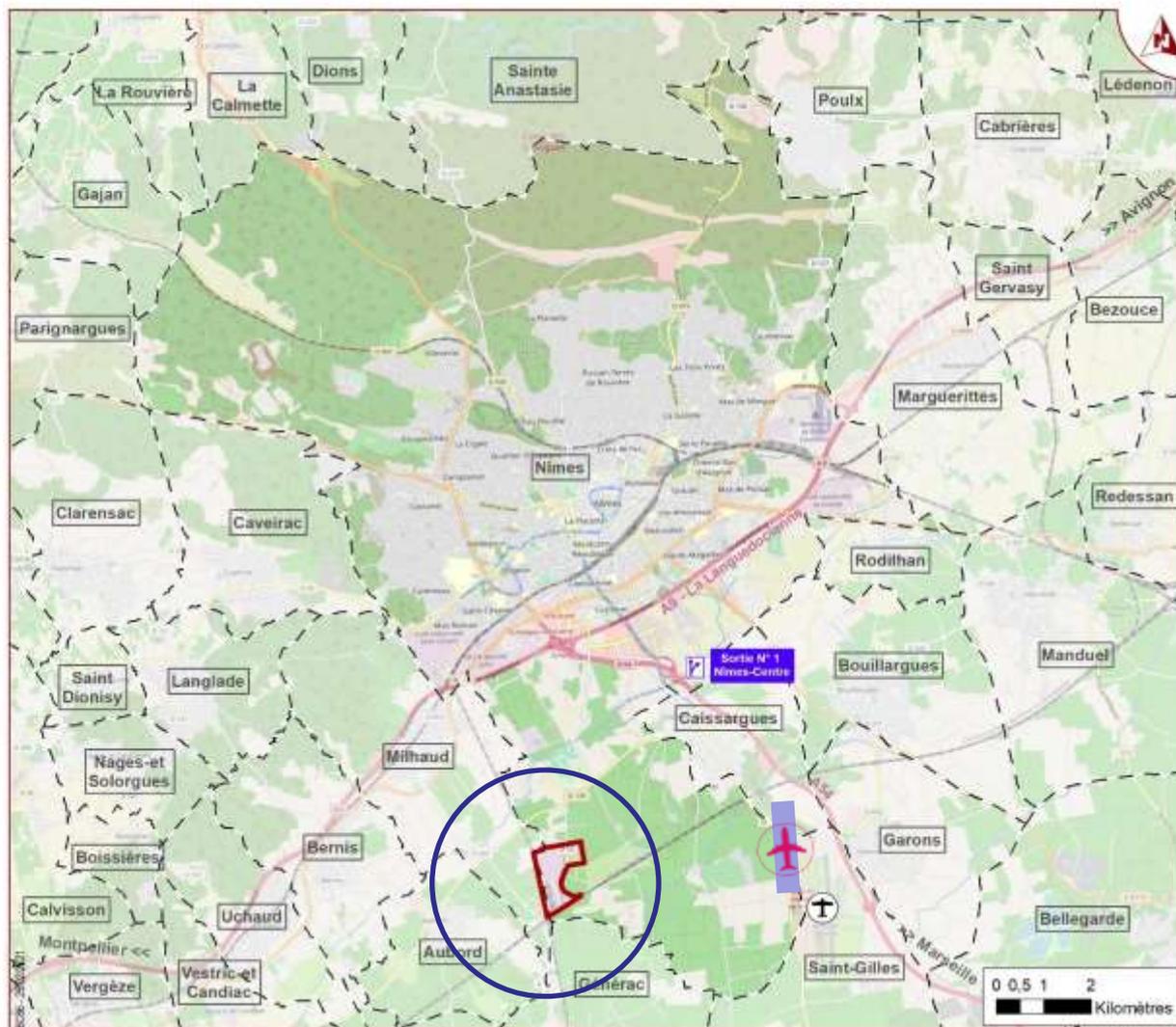
**Sud de la  
commune de  
Nîmes**

**94 ha**

**Privé SNCF  
et autres**



Fond de plan : Orthophoto IGN



# 3. Préparation de la concertation préalable

# DÉFINITION DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

- ❑ La concertation publique est une procédure permettant au maître **d'ouvrage d'informer** le public sur les données et enjeux du projet, de recueillir les observations **qu'il** suscite et de faire émerger des propositions pour **l'enrichir**.
  
- ❑ Durée légale de la concertation : entre 15 jours et trois mois.
  
- ❑ Cadre réglementaire : articles L.121-15-1 et suivants du code de **l'environnement**
  
- ❑ Objectifs:
  - Informer pour faciliter la compréhension du projet
  - Faciliter **l'expression** citoyenne
  - Dialoguer avec le citoyen

# PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE SOUMIS À CONCERTATION



# DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION

## ☐ Saisine CNDP

Juin 2021

## ☐ Désignation d'un garant:

Juillet 2021

## ☐ Période de concertation :

6 semaines : entre mi novembre et fin décembre 2021

## ☐ Périmètre de la concertation:

Périmètre restreint : commune de Nîmes

Périmètre élargi : communes de Nîmes, Générac, Milhaud, Aubord

## ☐ Une concertation publique en 3 phases:

- Phase 1 : information préalable pour avertir de la tenue de la concertation
- Phase 2 : information et concertation du grand public

Phase 3 : bilan de la concertation



**DIFFUSION RESTREINTE**



La diffusion externe n'est pas autorisée.  
Sauf accord des personnes identifiées

## PHASE 1. INFORMATION PRÉALABLE DU PUBLIC

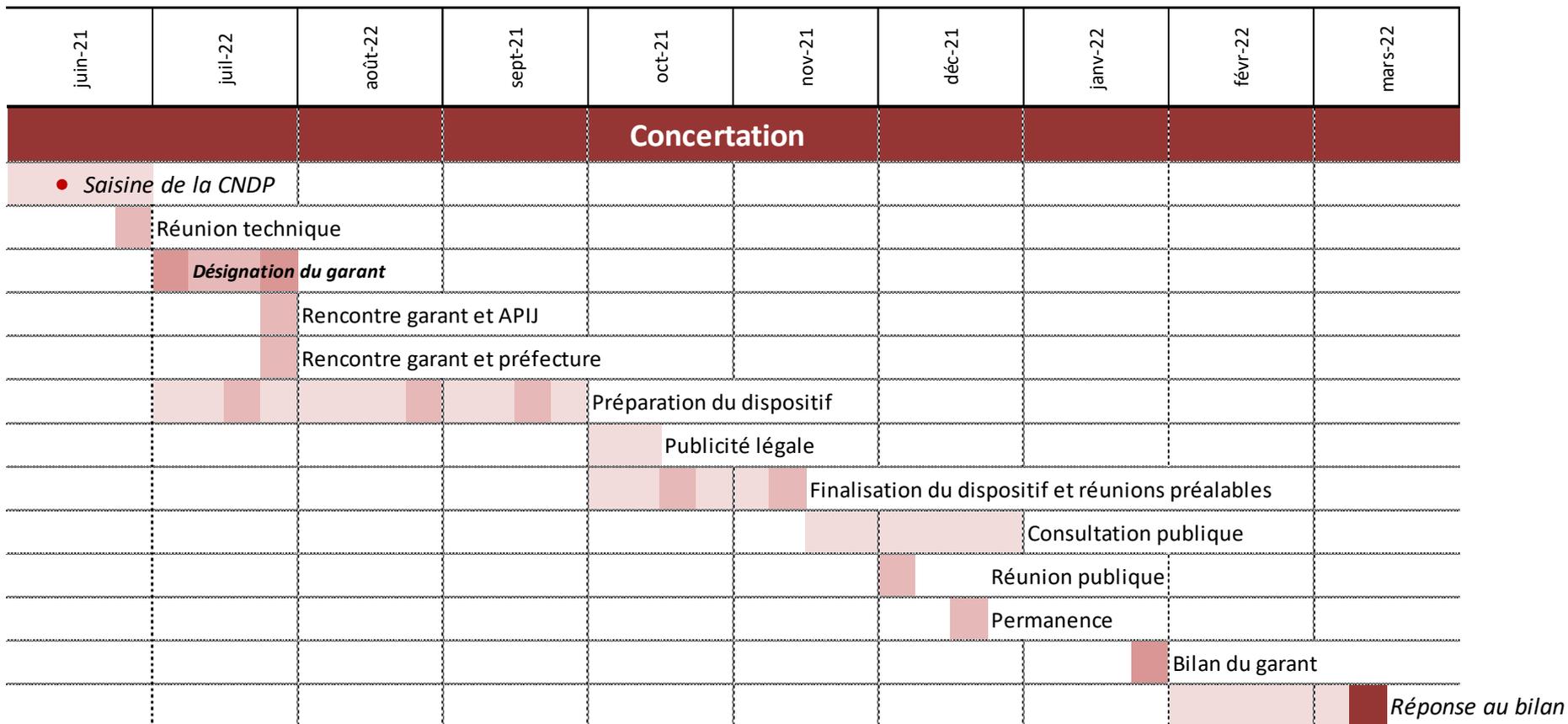
La commune de Nîmes : relais primordial et nécessaire pour **l'information** du public

- ❑ Publicité réglementaire au moins 15 jours avant le début de la concertation :
  - Avis **d'information** du public :
    - sur le site internet de **l'APIJ**
    - sur le site internet et dans les locaux de la préfecture
    - sur le site internet et dans les locaux des mairies de **Nîmes, Milhaud, Aubord et Générac**
    - dans la presse, annonces légales : « **Midi libre**»,...
  - Installation par **l'APIJ** de panneaux **d'affichage** aux entrées de site
  
- ❑ Propositions supplémentaires pour assurer une large diffusion de **l'information** :
  - Proposition **d'une rencontre presse**, chapeauté par la préfecture
  - Mise à disposition de **dépliants dans les mairies et dans un autre équipement public ?**
  - Diffusion des dates des événements de la concertation sur les **panneaux électroniques d'information** des communes.
  - Article dans le magazine municipal « **Vivre Nîmes** », « **le Magazine de Milhaud** » et « **le Bulletin Municipal de Générac** » et celui de Aubord.

- Information personnalisée de la tenue de la concertation :
  - Grands élus / services de **l'Etat** (par courrier)
  - Réunion : riverains du projet
  - Réunion : Personnel pénitentiaire de la Maison **d'Arrêt** de Nîmes
  - Réunion : Représentants ZA

# PLANNING DE LA CONCERTATION

## ➤ Concertation 4T 2021 (novembre-décembre)



**Merci de votre attention**